



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2023/ 23-0316

**CFVU DU 09 MARS 2023**

**AVIS RELATIF À LA SUBVENTION DE 1250€ ACCORDEE PAR L'UFR HUMANITÉS A L'ASSOCIATION  
LETTRES CLASSIQUES BORDEAUX MONTAIGNE (ALC BORDEAUX MONTAIGNE) POUR  
L'ORGANISATION D'UN VOYAGE EN GRÈCE.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 09 mars 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-3,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) À LA SUBVENTION DE 1250€ ACCORDEE PAR L'UFR HUMANITÉS A L'ASSOCIATION LETTRES CLASSIQUES BORDEAUX MONTAIGNE (ALC BORDEAUX MONTAIGNE) POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE EN GRÈCE.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 09/03/2023.*

Nombre de membres présents	<b>22</b>
Nombre de membres représentés	<b>7</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>29</b>
Nombre de votes pour	<b>29</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux  
Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.

Publié le: 21/03/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 21/03/2023